

4 Description des huit aires protégées projetées



Photo 25. Rivière Godbout (D. Boisjoly, MDDEP)

4.7 Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout

4.7.1 Localisation, limites et dimensions de la réserve projetée

La réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout se situe dans la région administrative de la Côte-Nord, entre le 49° 32' et le 49° 45' de latitude nord et le 67° 39' et le 67° 59' de longitude ouest (figure 81). Elle est située à environ 25 km au nord de Godbout et occupe une superficie de 147,5 km² dans le territoire non organisé de Rivière-aux-Outardes de la municipalité régionale de comté (MRC) de Manicouagan.

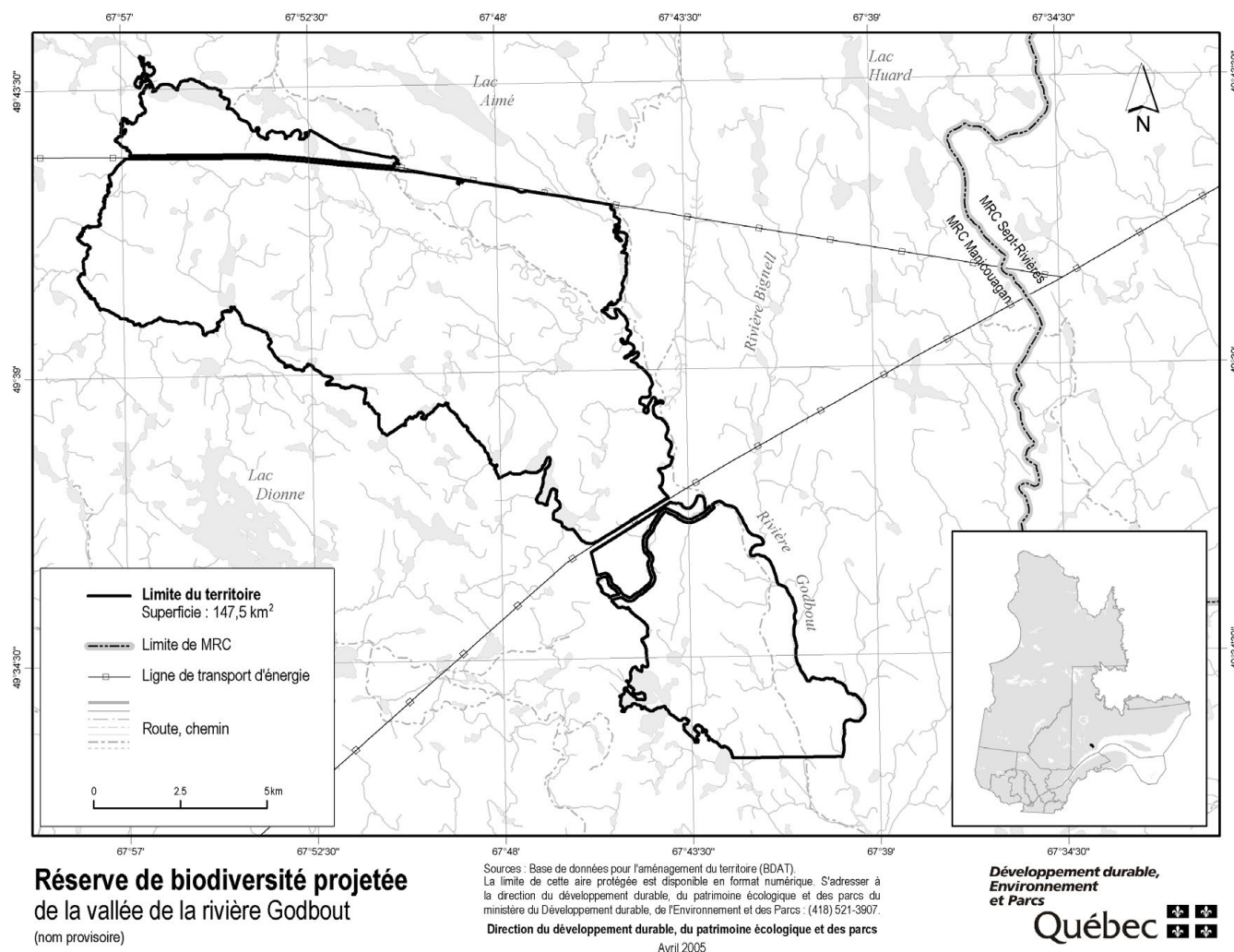
Les lignes de transport d'énergie électrique 7028-7029, ainsi que la ligne 7027, sont exclues de la réserve de biodiversité projetée avec une emprise respective de 162 m et de 93 m. La limite sud de la réserve de biodiversité projetée correspond aux limites d'un territoire de tenure privée.

4.7.2 Cadre légal

Le statut légal actuel du territoire ci-après décrit est celui de réserve de biodiversité projetée, statut régi par la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q. c. C-61.01). Le statut final visé est celui de réserve de biodiversité. Son régime des activités est régi par la Loi ainsi que par son plan de conservation.



Figure 81. Localisations et limites de la réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout telles que présentées au plan sommaire de conservation



4.7.3 Toponyme

Le toponyme proposé à la suite de l'attribution du statut permanent de protection est celui de réserve de biodiversité de la Vallée-de-la-Godbout. Selon la Commission de toponymie, le nom de la rivière Godbout rend hommage à Nicolas Godebout ou Godbout (1634-1674), un Normand arrivé en Nouvelle-France à l'âge de 21 ans. En 1670, ce navigateur est cité dans les Relations des Jésuites par le père Charles Albanel. Il aurait probablement ouvert un poste de traite en 1684 à l'embouchure de la rivière qui hérita de son nom.

4.7.4 Écologie

Milieu physique

Le climat de la région de la réserve de biodiversité projetée se caractérise par une température de type subpolaire (de -1,5 à -1,9 °C) d'un niveau de précipitations de type subhumide (de 800 à 1 359 mm) et d'une saison de croissance qualifiée de moyenne (de 150 à 179 jours).

La réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout est sise au sein de la région naturelle du plateau de la Manicouagan dans la province naturelle des Laurentides centrales. Plus précisément, elle vise la protection d'écosystèmes représentatifs de l'ensemble physiographique des basses collines de la Rivière Manicouagan et des Outardes (figure 82). Cet ensemble physiographique se caractérise par une géomorphologie principalement composée de basses collines et de buttes recouvertes de till (photo 26). Le roc est régulièrement exposé au sommet des collines car les surfaces dénudées représentent près de 13 % de la superficie de la réserve de biodiversité projetée (figures 83 et 84). Des dépôts fluvioglaciaires sont aussi observés dans le fond de la vallée de la rivière Godbout de même que des dépôts fluviaux (alluvions) dans les secteurs méandres de la rivière. L'altitude de la réserve de biodiversité projetée varie de 135 à 535 m. Au chapitre de la géologie, la réserve de biodiversité projetée est comprise dans la province géologique du Grenville. L'anorthosite et la gabbro-norite y sont les types de roches dominantes (figure 3).

Figure 82. Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout : cadre écologique de référence et localisation de la sère physiographique

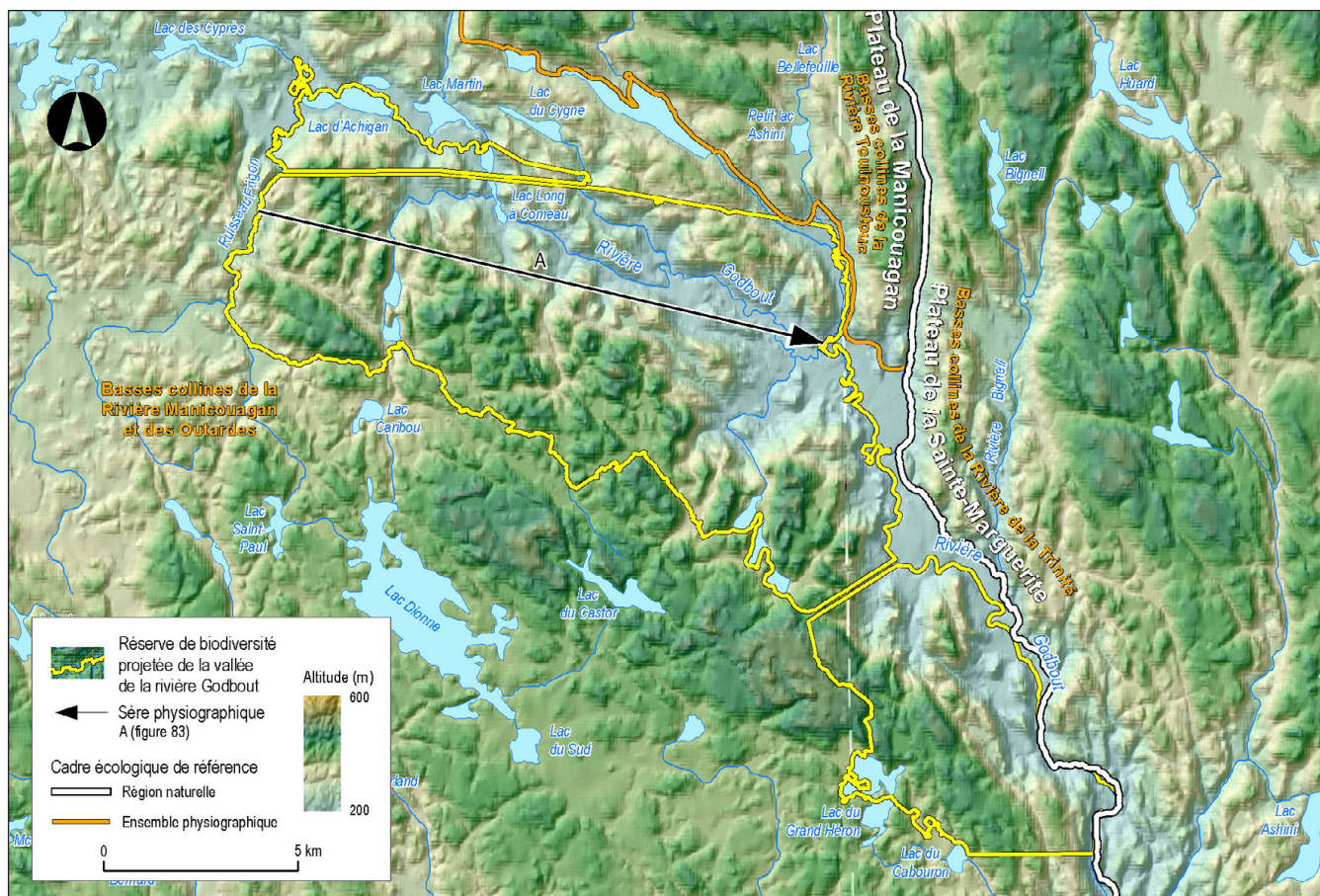


Photo 26. Colline et roc affleurant (D. Boisjoly, MDDEP)



Quant à l'hydrographie, la réserve de biodiversité projetée est située au sein du bassin versant de la rivière Godbout et protège près de 10 % de la superficie de ce dernier (figure 85). Près de 7,5 % de sa superficie est constituée de plans d'eau (figure 86). Le principal plan d'eau de la réserve de biodiversité projetée est le lac d'Achigan dont la superficie est de 1,1 km². La charge et la décharge du lac d'Achigan sont le ruisseau Frigon qui se déverse dans le lac Long à Comeau pour ensuite se déverser dans la rivière Godbout qui prend sa source près du lac de la Traverse, 35 km plus au nord. Cette dernière est protégée au sein de la réserve de biodiversité projetée sur une distance d'environ 35 km puis poursuit son cours en bordure de terrains privés.

Réserve de biodiversité projetée de la Vallée de la rivière Godbout

- Province naturelle des Laurentides centrales
- Région naturelle de la cuvette du réservoir Manicouagan
- Ensemble physiographique des basses collines des rivières Manicouagan et aux Outardes

Figure 83.
Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout :
sère physiographique

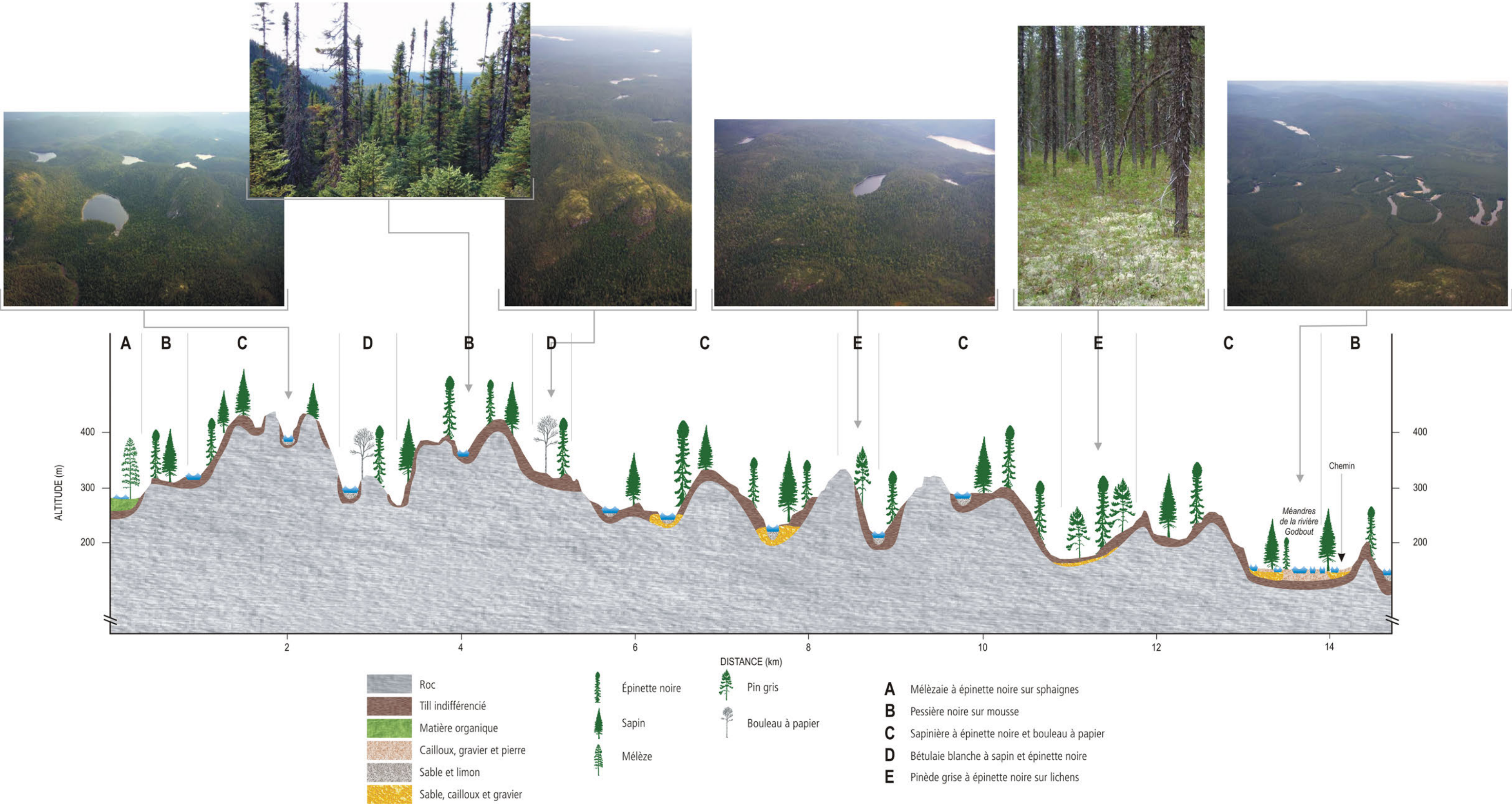


Figure 84. Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout : dépôts de surface

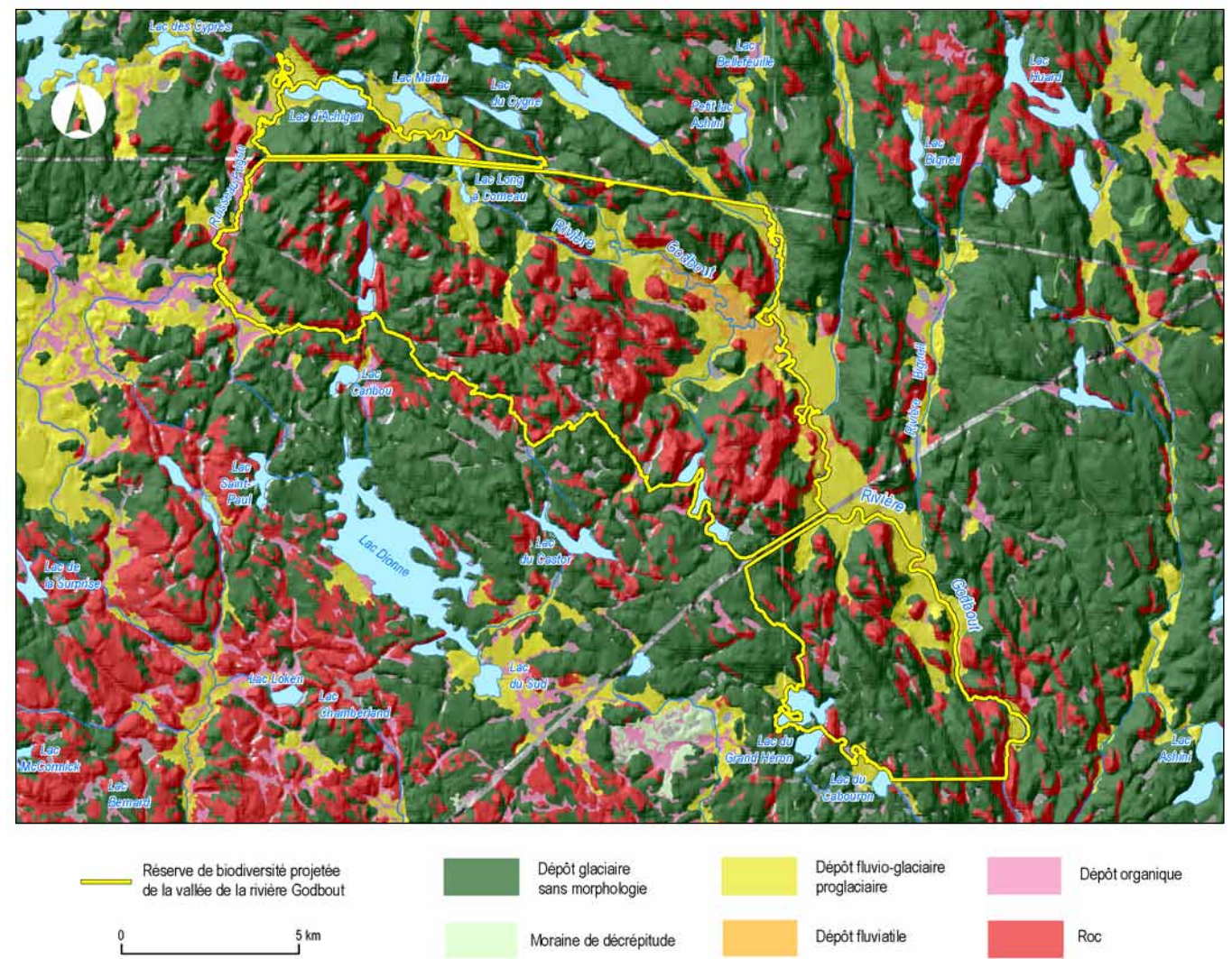


Figure 85. Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout : bassin versant de la rivière Godbout

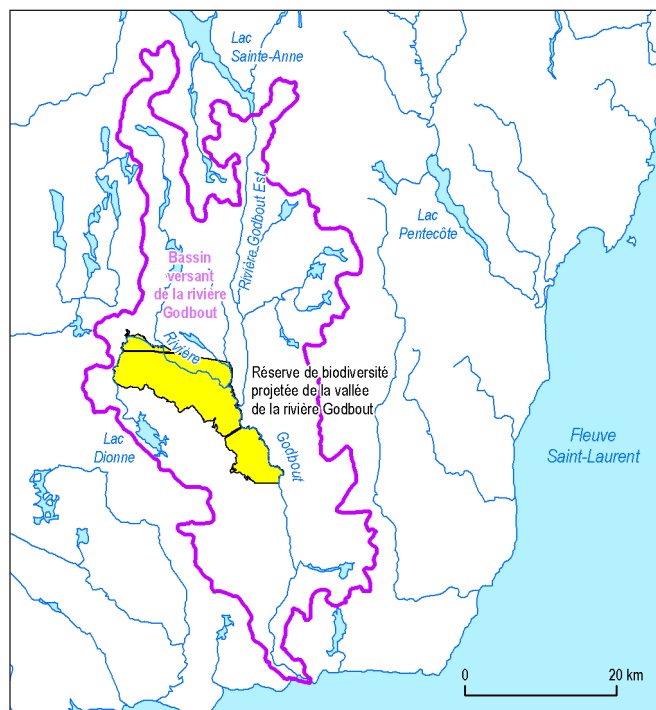
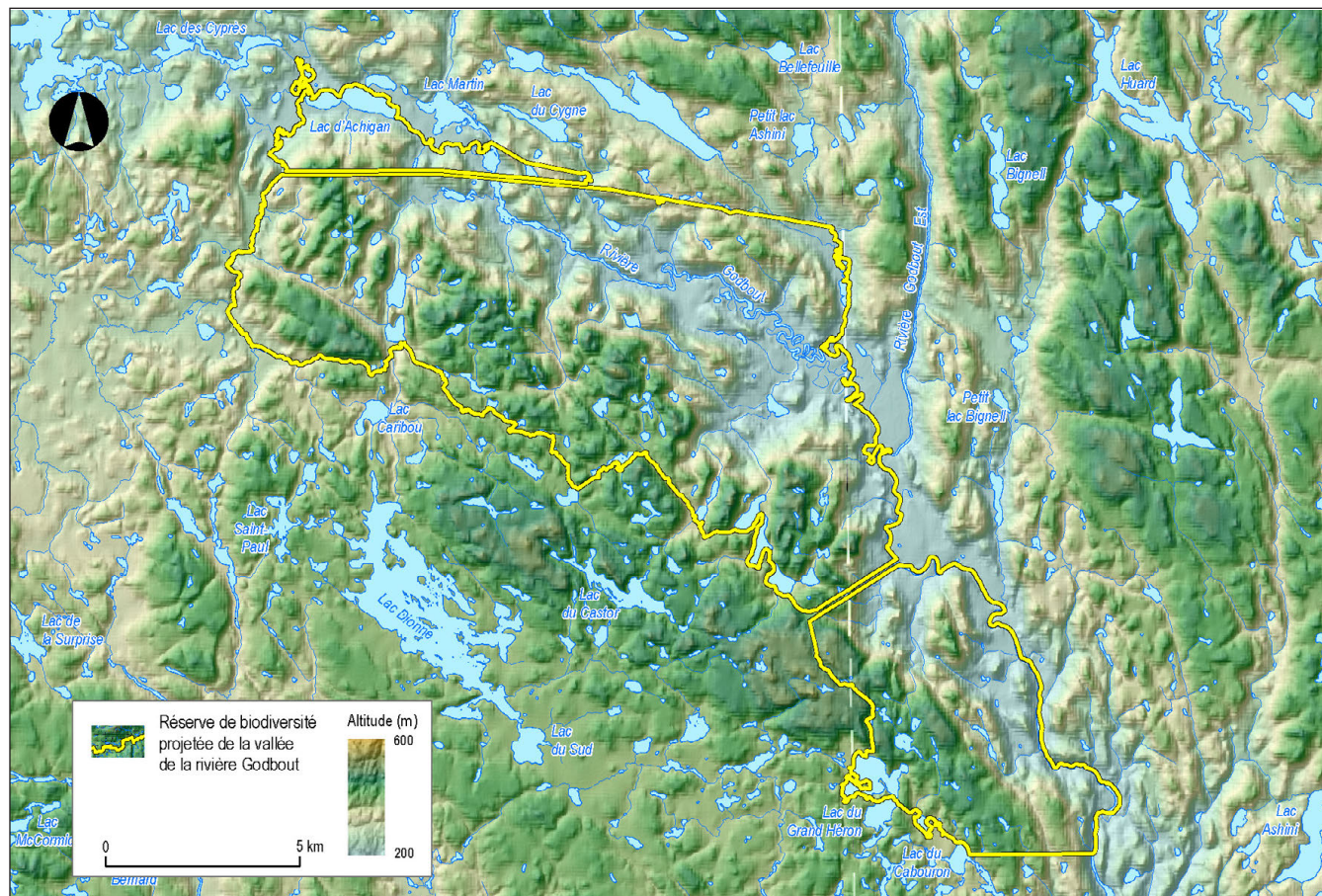


Figure 86. Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout : réseau hydrographique



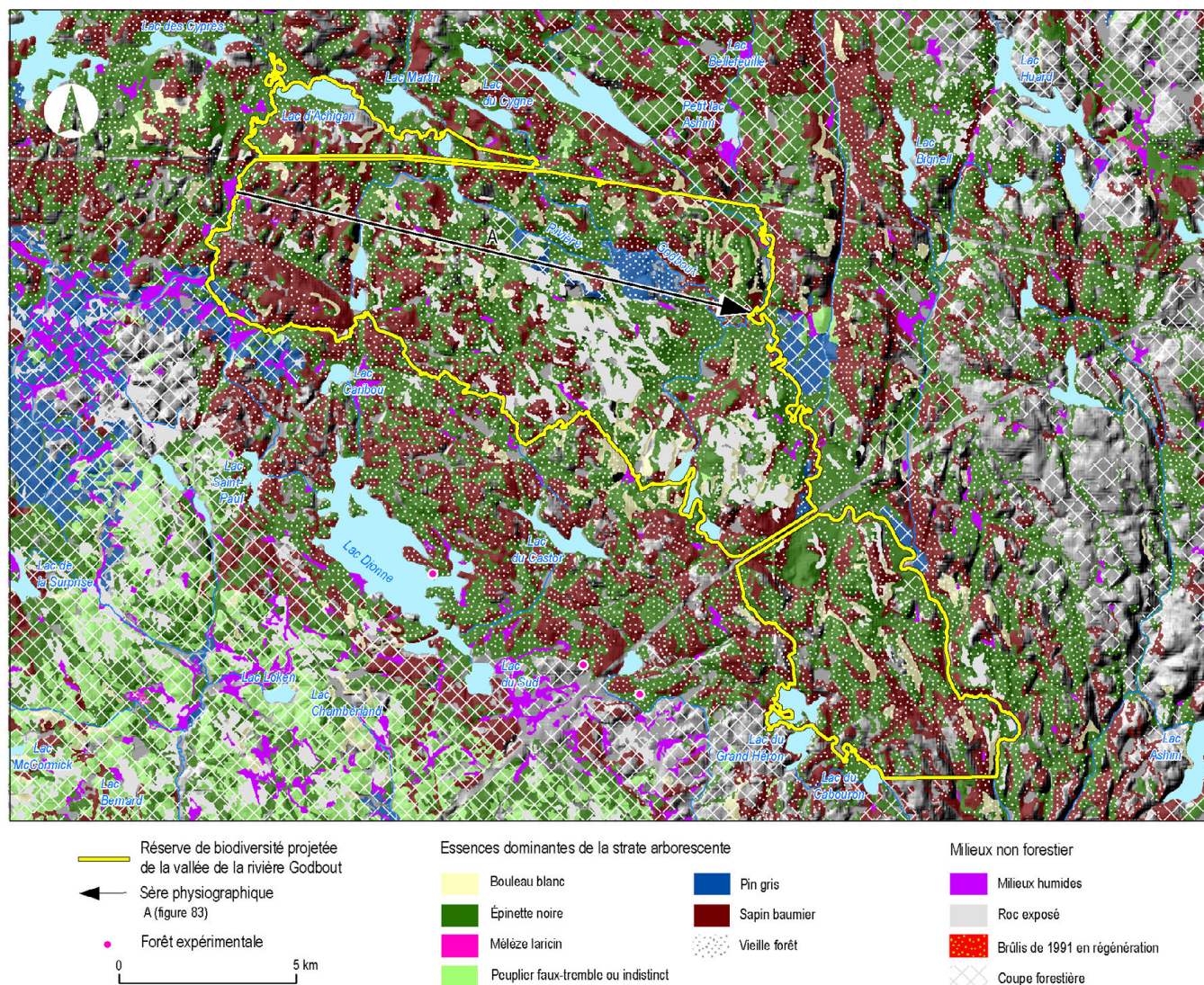
Milieu biologique

Le couvert végétal de la réserve de biodiversité projetée est principalement composé de peuplements à dominance résineuse (figure 87). Les peuplements où l'épinette noire est l'espèce dominante sont les plus abondants et occupent près de 42 % de la superficie de la réserve de biodiversité projetée. Ce sont surtout des pessières à épinettes noires sur mousses et des pessières à sapins baumiers sur mousses. Les peuplements à dominance de sapins baumiers sont aussi bien représentés en occupant près de 38 % de la réserve de biodiversité projetée. Les pessières et sapinières de la réserve de biodiversité projetée sont en grande majorité de vieilles forêts âgées de plus de 120 ans et de vieux peuplements inéquiens (à la structure d'âge inégale). On y trouve également quelques peuplements de pins gris (3 %) et des peuplements dominés par des essences feuillues tels le bouleau blanc (8 %) et le peuplier faux-tremble (< 1 %). Les milieux humides sont peu présents au

sein de la réserve de biodiversité projetée et représentent moins de 1 % du territoire. Différentes perturbations ont influé sur les écosystèmes de la réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout. Les épidémies d'insectes sont la plus importante perturbation, ces dernières ayant eu des répercussions sur près de 6 % du territoire. Des coupes forestières, effectuées entre 1935 et 1975 (95 % en 1945), ont été réalisées sur un peu plus de 1 % de la superficie de la réserve de biodiversité projetée (2 km²) et un brûlis a affecté 1 % du territoire en 1923 (figure 89).

Au sujet de la faune, la rivière Godbout qui longe l'est de la réserve de biodiversité projetée, est une rivière à saumons alors que l'omble de fontaine est présent dans la majorité des lacs et des petits tributaires. L'anguille d'Amérique a été recensée dans la rivière Godbout de même que dans plusieurs plans d'eau de la réserve de biodiversité projetée. Plusieurs autres espèces de poissons sont présentes à un endroit où l'autre du bassin versant de la rivière Godbout mais

Figure 87. Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout : végétation



leur présence n'a pu être confirmée dans l'aire protégée : éperlan arc-en-ciel, épinuche à trois épines, grand brochet, grand corégone, lotte, meunier noir, perchaude, ouananiche et omble chevalier. Le meunier rouge est aussi présent dans les rivières Godbout, Bignell, Beauzèle et le ruisseau Frigon.

Une occurrence de garrot d'Islande, une espèce désignée comme vulnérable, a été rapportée au sud-ouest de la réserve de biodiversité projetée. De nombreuses autres espèces associées à la forêt boréale de la région sont aussi présentes sur le territoire de la réserve de biodiversité projetée, telles que l'orignal, le loup gris et l'ours noir (voir section faune dans le portrait régional).

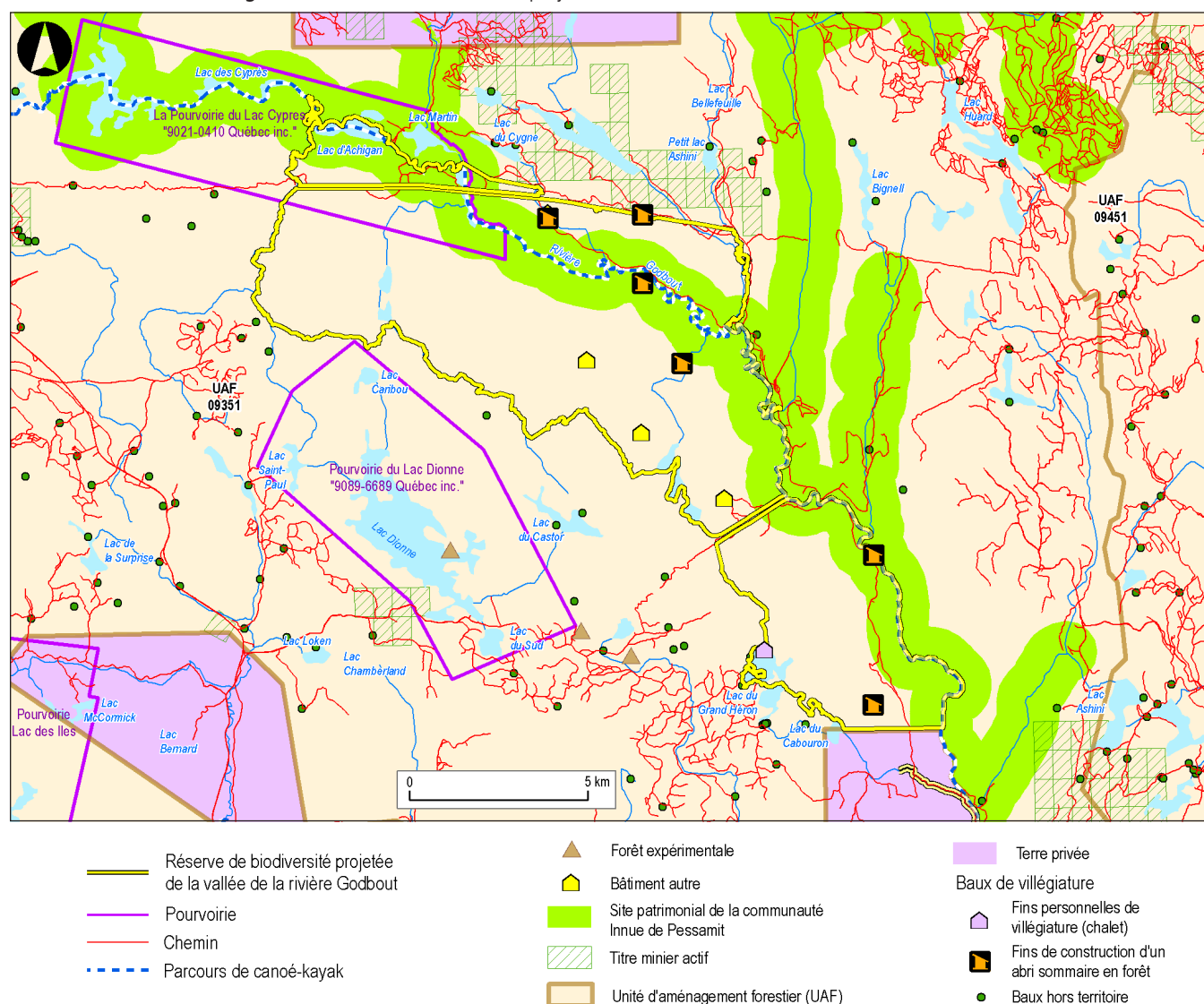
Milieu social

La réserve de biodiversité projetée fait partie du territoire revendiqué par la communauté Innue de Pessamit. Elle est située

à la limite est de la réserve à castor de Bersimis (UGAF 56), dans laquelle les communautés innues bénéficient de droits particuliers relatifs à la chasse et au piégeage des animaux à fourrure. De plus, un site patrimonial innu se trouve en partie à l'intérieur des limites de la réserve de biodiversité projetée, de part et d'autre de la rivière Godbout (figure 88). Les Autochtones montagnais habitaient historiquement le long des rives de la rivière Godbout et lui donnèrent le nom d'*Oiaouirabougou* (ou *Oiauirabugu*). Ce nom signifie « rivière à remous ». Toutefois, aucun site archéologique n'a été recensé au sein de l'aire protégée probablement parce qu'aucune fouille n'a été réalisée.

La pêche et la chasse sont pratiquées au sein de la réserve de biodiversité projetée et la rivière Godbout est une rivière de pêche au saumon réputée. Une pourvoirie à droit exclusif, la pourvoirie du Lac Cypres, recoupe une partie du nord de la réserve de biodiversité et

Figure 88. Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout : utilisation



se spécialise dans la pêche au saumon et à l'omble de fontaine ainsi que dans la chasse à l'original. Dans l'ensemble du territoire de la réserve de biodiversité projetée, une moyenne de 15 originaux chassés par année a été enregistrée. De plus, un poste d'accueil de la zone d'exploitation contrôlée (ZEC) des Rivières-Godbout-et-Mistassini, gestionnaire de la pêche au saumon dans la rivière Godbout, se situe dans le secteur sud. Quant à l'occupation, sept droits fonciers ont été octroyés sur le territoire : un droit à des fins de villégiature et six droits à des fins d'abri sommaire.

En ce qui a trait aux sports de plein air, la rivière Godbout est reconnue comme un parcours de canot et de kayak. Un départ populaire consiste à mettre à l'eau à partir du lac d'Achigan et descendre la rivière jusqu'aux chutes Molson.

Cinq forêts d'expérimentation servant aux activités de recherche et d'acquisition de connaissance de la Direction de la recherche forestière du MRNF sont situées au sein de l'aire protégée.

La réserve de biodiversité projetée est accessible par voie terrestre à partir d'un chemin forestier qui débute à l'entrée de la ZEC de la rivière Godbout. Le chemin est carrossable jusqu'à un bac à poulie qui doit être utilisé afin de traverser la rivière Godbout au kilomètre 45 km du chemin forestier.

4.7.5 Contributions de l'aire protégée

Représentativité

Sur le plan de la représentativité des éléments physiques, la réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout vise surtout la protection d'écosystèmes représentatifs de l'ensemble physiographique des Basses collines de la Rivière Manicouagan et des Outardes. La réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout contribue à la protection de cet ensemble physiographique à raison de près de 2,5 %. Près de 30 % des objectifs de représentativité (dans le cadre de l'objectif gouvernemental du 8 %) de cet ensemble physiographique sont atteints. La réserve de biodiversité projetée contribue surtout à la protection d'un complexe de buttes avec dépôts de till indifférencié. La principale carence sur le plan de la représentativité physique consiste en une sous-représentativité des terrains sans forme définie avec dépôts glacio-marins sableux qui sont aussi en carence à l'échelle de la province naturelle. Ce type de milieu physique se retrouve principalement à l'embouchure de la rivière Godbout de même qu'en bordure du fleuve et ne peut donc être inclus dans cette aire protégée.

Au sujet de la représentativité des éléments biologiques, cette réserve de biodiversité projetée contribue à la protection de pessières noires sur mousses ou sphaignes et de sapinières à épinettes noires, deux types de végétation dont la proportion protégée est insuffisante dans la province naturelle des Laurentides centrales (Brassard et autres, 2009). Cette aire protégée projetée contribue aussi à la

protection des vieilles forêts puisque 87 % des forêts de la réserve projetée (95 km²) sont âgées de 120 ans ou sont de vieilles forêts inéquiennes. Au plan des forêts productives, plus de 83 % de cette aire protégée projetée (123 km²) contribue à combler cette carence.

En ce qui concerne les espèces désignées vulnérables ou menacées, cette aire protégée contribue directement à la protection de sites de reproduction pour le garrot d'Islande. De plus, la réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout contribue à la protection de l'anguille d'Amérique, une espèce susceptible d'être désignée vulnérable ou menacée au Québec.

Efficacité

La réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout assure la protection d'un territoire où les perturbations d'origine anthropique sont minimales. Le chemin d'accès, les infrastructures reliées à la pourvoirie, les 2 km² de vieilles coupes forestières et les différents droits fonciers sont les seules traces de l'utilisation humaine de ce territoire et le taux de naturalité est donc élevé. Les emprises des lignes de transport électrique étant exclues de l'aire protégée, elles ne sont pas comptabilisées dans la perte de naturalité de la réserve de biodiversité projetée.

Sur le plan de la configuration, l'efficacité de cette aire protégée projetée est diminuée par la fragmentation causée par l'exclusion des emprises des lignes de transport hydroélectrique qui fragmentent cette aire protégée en trois parties. Cette fragmentation transparaît dans le ratio périmètre/surface qui est de 0,86 alors que le ratio idéal (cercle parfait) pour une surface équivalente (147,5 km²) serait cinq fois moindre, soit 0,16. En considérant uniquement la surface, cette réserve de biodiversité projetée est d'une taille théoriquement insuffisante pour contenir l'ensemble des stades de succession des écosystèmes forestiers car, dans cette région sur une période de 30 ans, 92 % des feux étaient d'une taille de plus de 500 km² (Gauthier et autres, 2008).

L'analyse de l'effet de bordure, effectuée en soustrayant une bordure de 3 km aux limites, permet de constater qu'un seul des trois fragments (le fragment central) est de surface assez grande pour qu'un noyau de conservation de 1,6 km² subsiste. Les effets de bordure sont donc très importants et limitent fortement l'efficacité de cette aire protégée pour assurer la protection d'espèces d'intérieur.

En ce qui concerne la protection des plans d'eau, la configuration de l'aire protégée projetée est perfectible car les limites de la réserve projetée correspondent parfois aux bordures des lacs ce qui ne permet pas d'assurer la protection de la qualité de l'eau de ces derniers.

Comme les utilisateurs du territoire de la réserve de la biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout s'y rendent pour chasser et pêcher dans un milieu à l'état naturel, lors de l'analyse de l'efficacité de l'aire protégée on doit aussi tenir compte de la protection

des paysages, de la protection des lacs et de la protection de la rivière Godbout. En ce sens, la configuration de l'aire protégée projetée est particulièrement déficiente car les limites sud de la réserve projetée correspondent majoritairement à la bordure de la vallée de la rivière Godbout, ce qui ne permet pas d'assurer la protection de la qualité de l'eau.

4.7.6 Enjeux de conservation

La préservation des écosystèmes forestiers et aquatiques est le principal enjeu de conservation écologique de ce territoire. Afin d'assurer la préservation des processus écologiques, une aire protégée devrait être plus grande que les plus grands feux qui ont eu lieu dans la région (Lamarre, 2005). Comme le plus grand feu qui a touché le secteur en 1810 a brûlé une superficie de 2 596 km² et que la superficie de la réserve de biodiversité est de 147,5 km², il appert qu'une augmentation importante de la superficie de l'aire protégée est nécessaire. La forme actuelle de la réserve de biodiversité projetée ainsi qu'une fragmentation importante due aux lignes de transport électriques se traduit par un rapport périmètre/superficie important qui augmente l'effet de bordure et diminue l'efficacité de l'aire protégée. Des agrandissements sont donc proposés afin d'op-

timiser la configuration de la réserve de biodiversité projetée. L'intérêt visant à conserver ce territoire provenait originellement d'une proposition du secteur forêt de la direction régionale du MRNF qui avait ciblé le territoire représenté à la figure 89 comme étant un secteur d'intérêt pour la conservation compte tenu de la présence de vieilles forêts qui avaient été en grande partie épargnées par la coupe forestière. Le secteur du lac Dionne a donc été considéré comme secteur d'intérêt pour un agrandissement.

En ce qui concerne la préservation des écosystèmes aquatiques, comme il n'est pas réaliste de proposer la conservation de l'ensemble du bassin versant de la rivière Godbout étant donné sa grande superficie et la présence de terres privées, une analyse de bassin versant minimal a été effectuée afin de cibler les secteurs prioritaires pour la protection des principaux lacs du secteur tels les lacs Pesetone, d'Achigan et Dionne (figure 90).

Au sujet de la conservation des paysages accessibles aux utilisateurs, une analyse des paysages accessibles à partir des principaux lacs du secteur et de la section de la rivière Godbout comprise au sein de la réserve de biodiversité projetée, a permis de cibler les paysages d'importance (figure 91).

Figure 89. Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout : proposition originale de l'aire protégée

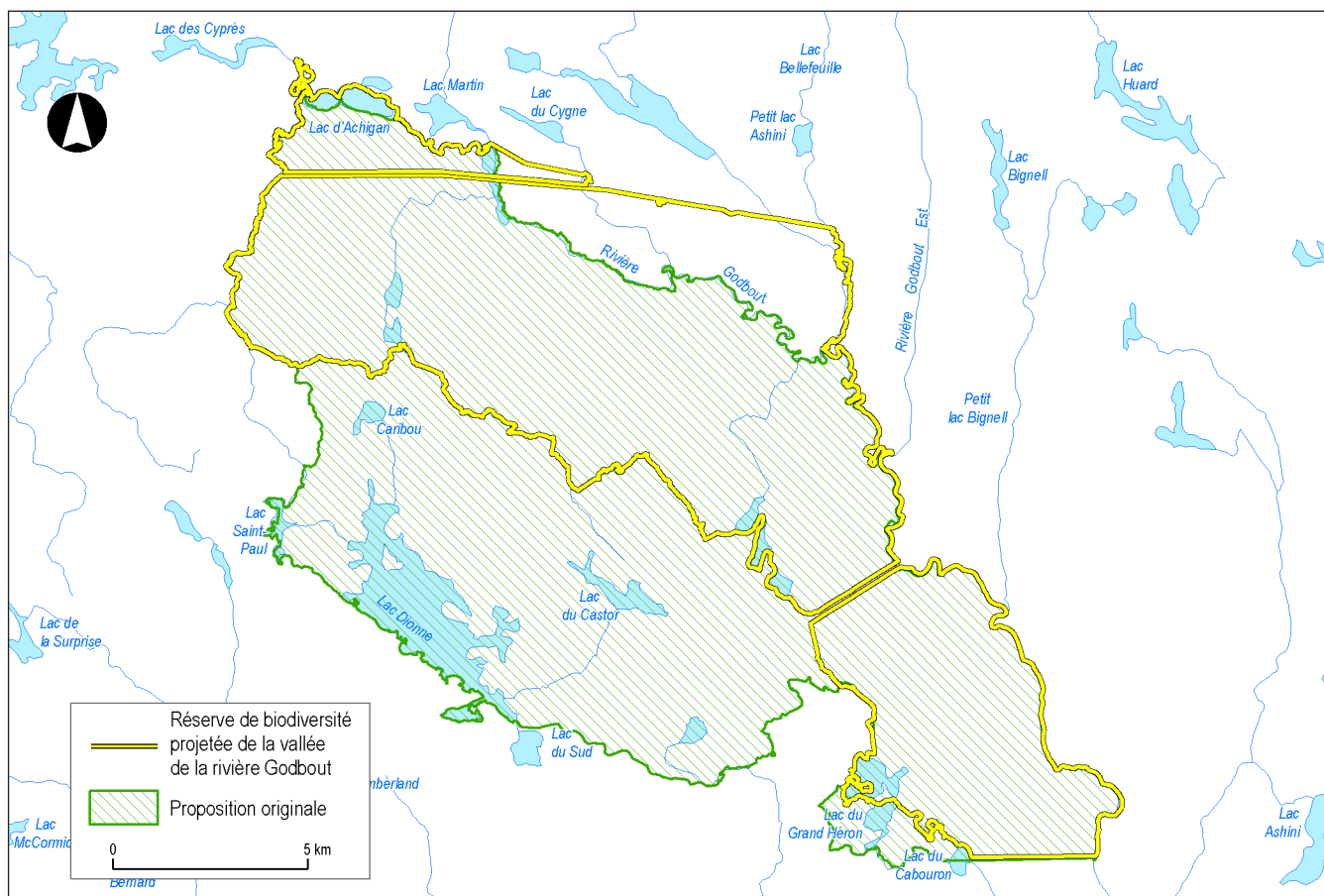
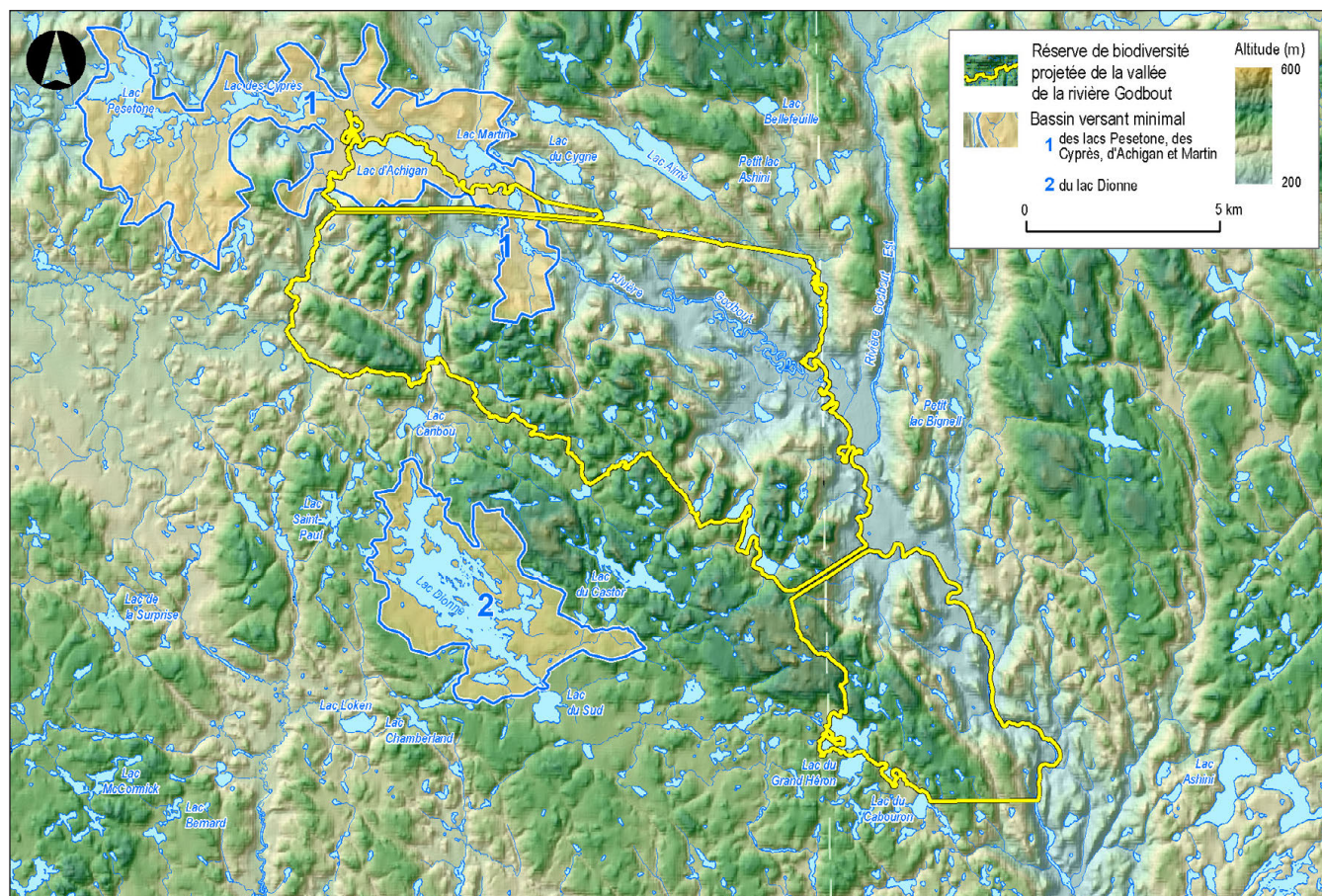


Figure 90. Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout : analyse des bassins versants minimaux



4.7.7 Proposition d'agrandissements

Les agrandissements proposés pour la réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout (figure 92) ont été délimités de façon à inclure le massif forestier visé par la proposition originale d'aire protégée, les bassins versants minimaux des principaux lacs et les paysages accessibles à partir des lacs les plus achalandés par les utilisateurs du territoire. Les agrandissements proposés au nord de la ligne de transport d'hydroélectricité 7027 et au sud du lac Dionne ne sont pour l'instant pas considérés en raison de la présence de titres miniers actifs. Les agrandissements proposés acceptés représentent une superficie de 190 km², ce qui porterait la superficie totale de la réserve de biodiversité à 338 km². En incluant les propositions d'agrandissements acceptées à la réserve de biodiversité, le ratio périmètre/superficie serait de quatre fois le ratio idéal. Il y aurait donc amélioration de la configuration attribuable tant au chapitre de la forme de l'aire protégée que de l'augmentation de la superficie du noyau de conservation.

Le couvert forestier des propositions d'agrandissements acceptées est principalement constitué de sapinières à épinettes noires (35 km²), de pessières noires âgées sur mousses et sphaignes

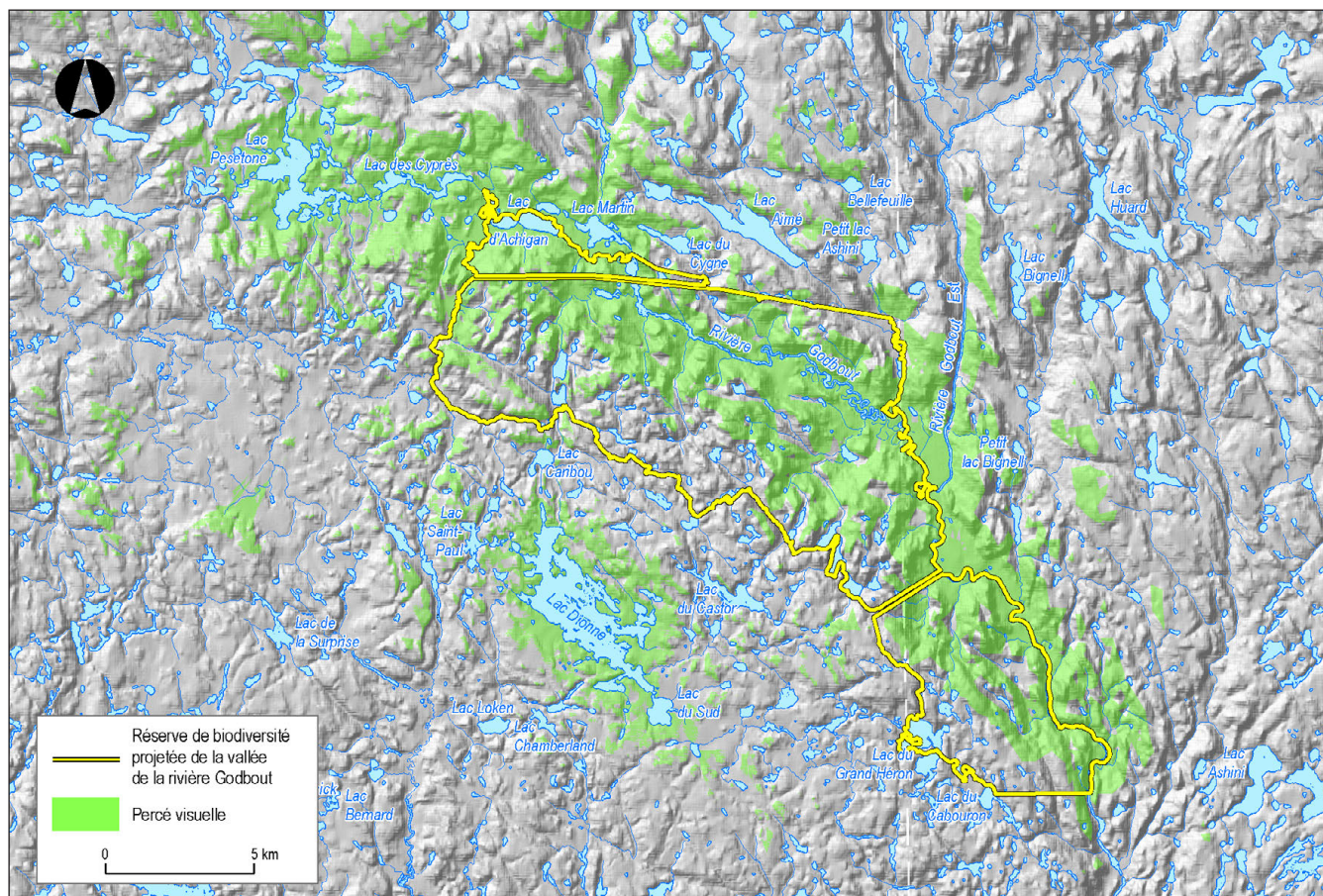
(23 km²) et de pessières à sapins (23 km²). Le territoire des propositions d'agrandissements acceptées est composé à plus de 70 % de forêts productives et celles-ci sont principalement (70 %) des peuplements âgés de plus de 120 ans ou des peuplements inéquiens. Trois forêts expérimentales du MRNF visant à étudier la dynamique forestière des vieilles forêts sont d'ailleurs situées au sein de la proposition d'agrandissement acceptée. Ces propositions d'agrandissements contribuent donc à combler les carences en vieilles forêts et en forêts productives. De plus, ils permettent la protection de lacs avec des populations probablement allopatriques d'omble de fontaine (lacs Dionne, Caribou, Cretons, Gilbert, à l'Île, Saint-Paul).

Quant à l'occupation, les propositions d'agrandissements acceptées comprennent une pourvoirie à droits exclusifs, la pourvoirie du lac Dionne, 13 baux d'abri sommaire et 10 baux de villégiature.

4.7.8 Gestion de la réserve permanente

La gestion de la réserve de biodiversité permanente de la vallée de la Godbout devra permettre d'atteindre, en priorité les objectifs de conservation de l'aire protégée. Comme deux pourvoies sont présentes au sein du territoire visé pour la réserve de biodiversité

Figure 91. Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout : analyse des percées visuelles



permanente, le régime des activités devra autoriser les activités commerciales pour ces dernières. Les autres demandes d'autorisation des pourvoyeurs devront être analysées en regard des enjeux de conservation.

Compte tenu de la présence de plusieurs forêts d'expérimentation dans le territoire proposé pour la réserve de biodiversité permanente de la vallée de la Godbout, la gestion de cette aire protégée devra aussi tenir compte de ces activités de recherche qui sont compatibles avec ce statut de protection et participent à l'acquisition de connaissances sur le territoire.

La réserve de biodiversité permanente de la vallée-de-la-Godbout étant un territoire relativement fréquenté, facile d'accès et situé à « proximité » de Baie-Comeau, une gestion axée sur le potentiel de mise en valeur est envisagée. En raison du potentiel de mise en valeur, le MDDEP pourrait collaborer à des projets de nature écologique, éducative, interprétative et écotouristique. La signalisation, la surveillance et les actions de communication viseront en particulier les sites mis en valeur le cas échéant. Les besoins de gestion active y seront plus élevés si une mise en valeur y est réalisée. Un comité de

gestion mettant à contribution les pourvoyeurs et les utilisateurs du territoire pourrait être mis sur pied afin de participer à la rédaction d'un plan d'action qui permettrait d'établir les priorités de gestion pour cette aire protégée telle la définition d'un programme de mise en valeur.

4.7.9 Considération de connectivité

La figure 93 présente les secteurs désignés comme des corridors potentiels qui permettraient de connecter la réserve projetée de la vallée de la rivière Godbout à la réserve de biodiversité Paul-Provencher ainsi qu'aux habitats d'importance pour le caribou forestier. La configuration de ces corridors a été déterminée principalement en fonction des habitats et des secteurs utilisés par le caribou forestier. Les corridors de connectivité proposés ici ne constituent pas des propositions d'aires protégées mais visent à souligner l'importance de maintenir l'intégrité écologique dans ces secteurs de façon à permettre la migration des espèces et des processus écologiques. Des études plus approfondies devront être réalisées afin de valider ces secteurs d'intérêt pour la connectivité et les modalités de gestion qui leur conviendraient.

Figure 92. Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout : proposition d'agrandissement

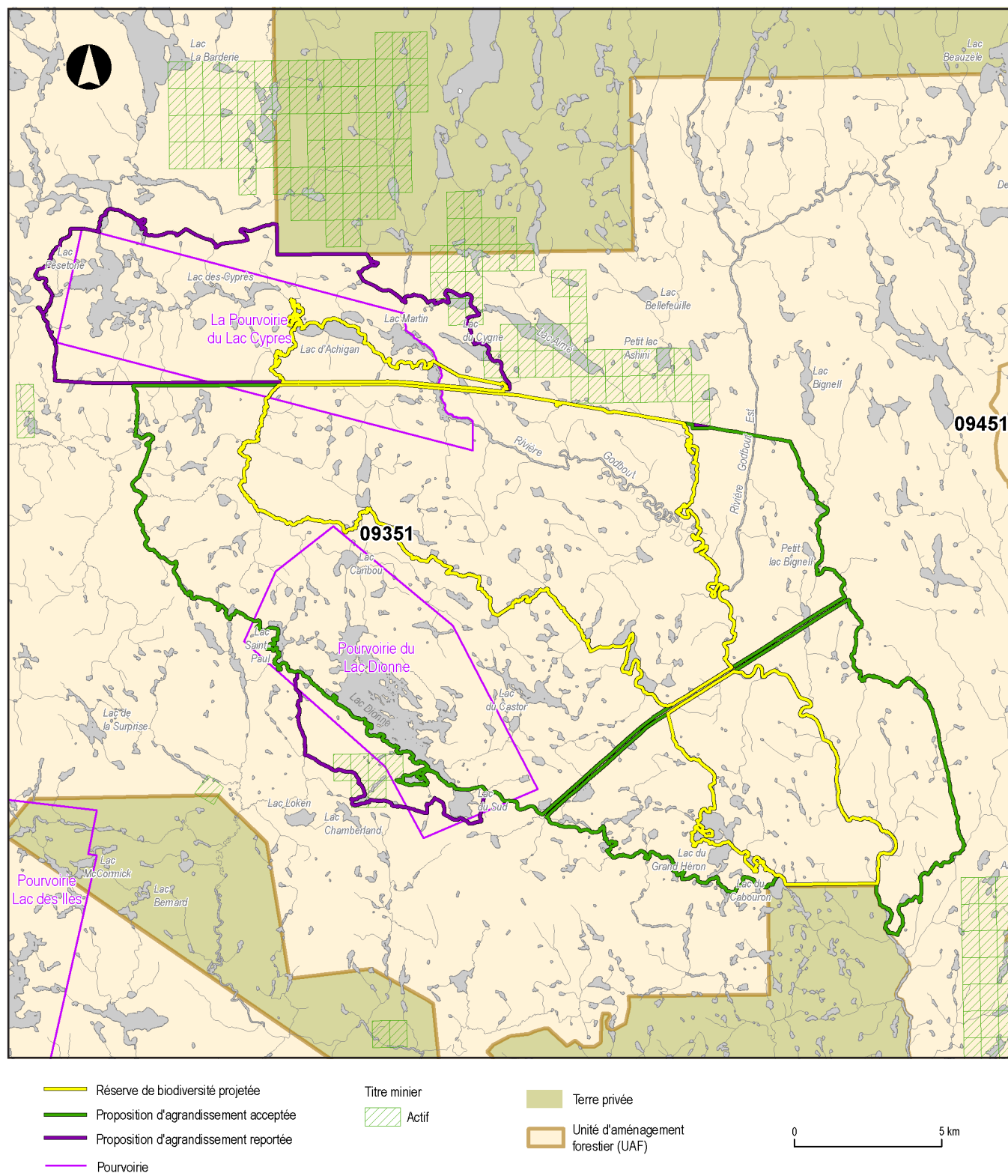


Figure 93. Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout : considération de connectivité

